

## Compte Rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 28 Juin 2018

### Présents :

Etienne HAÏ, Dominique BRISSON, Solange HERAULT, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Alexandre LEMARIÉ, Gilbert MARINEL, Martial QUETTE, Mikaël PHILIPPOT

### Absents excusés :

Nathalie CREPIN, Pouvoir à Solange HERAULT  
Didier BASSET, Pouvoir à Dominique BRISSON  
Jean-Marc POIGNANT  
Mickaële RENARD

### Absents :

La séance débute à 20 h 30

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 12 avril 2018**
- **Ecole : Montant de la participation pour les communes extérieures**
- **Actions Sociales : fixation du prix : Repas, Voyage, Colis des anciens et cadeau d'entrée en sixième**
- **Création d'un poste saisonnier**
- **Ajustement Budgétaire : Correction d'erreur d'imputation**
- **GRDF : Redevance au titre de l'occupation du domaine public communal**
- **A.G.E.D.I : Adhésion du RGPD du syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.**
- **A.G.E.D.I : Convention de mis Approbation du compte rendu du 12 avril 2018 e en conformité du traitement des données informatiques R.G.D.P.**
- **100% Réussite CP en REP : Location d'une construction modulaire**
- **Festivités du 14 juillet 2018**
- **Point sur les travaux en cours**
- **Questions diverses**

### Approbation du compte rendu du 12 avril 2018

### ECOLE : Montant annuel de la participation financière pour les enfants des communes extérieures ( DEL 2018 16)

Pour les communes de Bonnesvalyn, Bussiares, Grisolles, Monthiers et Sommelans, le Conseil municipal a fixé la participation financière au titre de 2017-2018 aux frais de scolarité pour les enfants de Bonnesvalyn, Bussiares, Grisolles, Monthiers et Sommelans scolarisés à l'Ecole Charles Bourgeois à 664 Euros par enfant en maternelle et primaire.

A noter que ces frais ont baissé suite à la renégociation du contrat de fourniture de gaz pour le chauffage.

Pour la commune de Belleau, celle-ci ayant délibéré pour plafonner sa participation financière à la hauteur de la participation demandée par la commune de Château-Thierry, les frais de scolarité des enfants de cette commune seront donc plafonnés au même montant.

### **ACTIONS SOCIALES : fixation des prix, Repas, Sortie annuelle, Colis des anciens, Cadeaux des entrées en sixième ( DEL 2018 17)**

Suite à la réunion de la commission d'action sociale le 18 mai 2018, il a été proposé les actions suivantes au prix de :

Un bon d'achat d'une valeur de 35 € pour les colis de fin d'année pour les personnes de 70 ans et plus

Un bon d'achat d'une valeur de 50 € pour les colis de fin d'année pour les couples de 70 ans et plus

Une sortie annuelle d'une valeur de 55 € pour les personnes de 65 ans et plus

Un repas annuel d'une valeur de 55 € pour les personnes de 65 ans et plus

Un cadeau d'une valeur de 35 € pour les entrées en 6ème pour les enfants de l'école

M. Alexandre LEMARIÉ suggère que le repas annuel soit plutôt proposé en début d'année afin de répartir les actions sociales sur toute l'année.

**Pour : 11**

### **EMPLOI : Création d'un poste saisonnier ( DEL 2018 18)**

Le Maire explique à l'assemblée que Jacques Breton est le seul agent technique de la commune et qu'il convient de le remplacer et l'épauler pendant les travaux d'été. Il convient de créer un emploi d'Adjoint technique non titulaire pour cet accroissement d'activités

Le Maire **propose** à l'assemblée la création d'1 emploi d'Adjoint Technique Polyvalent, relevant de la catégorie C à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 article 6413.

Il est décidé que pour l'entretien des chemins, la commune demandera à une entreprise pour effectuer ce travail

**Pour : 11**

### **AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE : Correction d'erreur d'imputation ( DEL 2018 19)**

Conformément à l'avis 2012-05 du conseil de normalisation des comptes publics relatifs aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs,

Considérant que des travaux USEDA passés au compte 2315 (installation, matériel et outillage technique) par erreur entre 2008 et 2015, il y a lieu de rétablir la situation en demandant au Trésorier de transférer ces travaux au compte 2041582 (autres grpts-bat.&installation)

D'autre part, notre trésorerie nous demande d'amortir les subventions d'équipement de notre inventaire selon l'article L-2321-2 28° du CGT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de fixer :

- Sur une durée de 10 ans la durée d'amortissement pour le remplacement des lampes énergivores et l'extension de l'Eclairage Public
- Sur une durée de 20 ans la durée d'amortissement pour l'enfouissement des réseaux

**Pour : 11**

## **GRDF: Redevance au titre de l'occupation du domaine public communal** **( DEL 2018 20)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'état des sommes dues par GRDF selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération du conseil municipal du 07/10/2010, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz. Une redevance annuelle est due pour l'occupation provisoire du domaine public ; celle-ci est calculée à partir des chantiers de distribution de gaz réalisés dans notre commune sur la ZID de l'Omois.

Un titre de recettes est établi chaque année.

Pour : 11

## **A.G.E.D.I.: Adhésion du RGPD su Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.** **( DEL 2018 21)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

Le Maire propose à l'assemblée de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Pour : 11

## **Festivités du 14 Juillet**

- Organisation d'une partie de pêche à Fère en Tardenois pour les habitants d'Epaux-Bézu  
Comme tous les ans, une saucissonnade sera organisée le 14 juillet suivie du tir du feu d'artifice sur le stade du village.

## **Point sur les affaires en cours**

- LINGAT, un cabinet d'architecte étudie la faisabilité du projet de construction Allée de la Vicomté.
- Un devis supplémentaire va être demandé pour la réalisation de l'enrobé drainant de la cour de la mairie
- Nous sommes dans l'attente du relevé topographique réalisé par l'entreprise CHOLLET dans la maison des demoiselles Tartarin
- L'enfouissement des réseaux d'éclairage public par l'entreprise GTIE a commencé Allée de l'Ecluse
- Les travaux de la fibre venant d'Etrépilly vont se poursuivre par l'Allée du Jeu de Battoir

## Questions diverses

- Les NAP sont terminées. Pour compenser le manque d'heures de Nicole Gilbert le mercredi matin, celle-ci va reprendre l'aide aux devoirs
- Solange Hérault nous fait part du compte rendu de l'Ecole qui a eu lieu le 19 juin – ordinateur de Séverine MIGNON à changer - sorties des classes le midi et le soir qui auront lieu à la grille de l'école dès la rentrée.
- Effectif de la rentrée scolaire 2018-2019 : 63 enfants dont 26 enfants de l'extérieur
- Le blog de la commune devenant assez compliqué à gérer, Nous avons demandé un devis à la société Glob' Art Communication afin de pouvoir réaliser un site de la commune. Celui-ci s'élève à 1500 Euros. La commune va répondre positivement à ce devis.

## Agenda

1<sup>er</sup> juillet : Randonnée d'été

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10.

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune d'Epoux-Bézu, pour être affiché le 6 juillet 2018

A Epoux-Bézu, le 6 juillet 2018  
Le Maire, Etienne HAY

